

	<h2 style="margin: 0;">Contrat Œufs</h2> <h3 style="margin: 0;">Janvier – septembre 2022</h3> <p style="margin: 0;">entre « L'EARL de Varennes » Chemin de Varennes – 91890 Videlles</p> <p style="margin: 0;">et Les adhérents de l'AMAP En Seine, brin d'Orge !</p> <p style="margin: 0;">47, avenue du 18 avril – 91200 Athis-Mons</p>
---	---

Ce contrat instaure un partenariat avec Christophe Chambon aviculteur à Videlles dans l'Essonne (chemin de Varennes – 9890 Videlles). L'exploitation est de petite taille (249 poules pondeuses) et labellisée bio.

OBJET DU CONTRAT

- L'objet de ce contrat est un abonnement à **une livraison d'œufs toutes les semaines paires, à partir du 27 janvier 2022, jusqu'à la fin septembre 2022 (soit 17 livraisons – en tenant compte du 14 juillet, férié)**
- **Les œufs sont distribués en vrac par lots de 6 œufs (2,60 € le lot)**. Les boîtes ne sont pas fournies.
- Sauf contre-ordre, **les œufs seront distribués le jeudi des semaines paires de 19h30 à 20h30 dans la salle municipale en face de la Poste (13 place du maréchal Leclerc). Le 14 juillet étant férié, il n'y aura pas de livraison à cette date.**

ENGAGEMENTS DU PRODUCTEUR.

- **Être transparent** sur les méthodes de travail et sur les prix et être garant de la qualité sanitaire des produits jusqu'à leur remise en mains propres aux adhérents.
- **Fournir des œufs bio extra-frais** (œufs pondus au plus 3 à 5 jours avant la livraison).
- **Prévenir l'association** en cas de problèmes exceptionnels qui affecteraient la livraison ou toute activité (problème climatique grave, maladie, etc.). En cas de situation exceptionnelle, les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion réunissant le gestionnaire du contrat et le producteur.
- **Permettre aux adhérents de visiter la ferme** (visite organisée avec le gestionnaire du contrat).

ENGAGEMENTS DE L'ADHÉRENT (cf. règlement intérieur de l'AMAP ESBO)

- **S'engager pour toute la durée du contrat** et pré-payer la totalité des œufs.
- **Venir chercher les œufs** aux dates prévues de livraison **en apportant ses propres boîtes**. En cas d'empêchement, un tiers peut récupérer les œufs ou ils peuvent être proposés aux intermittents via le site web de l'association (www.enseinebrindorge.fr). Aucun rattrapage n'est prévu ultérieurement.
- **Participer régulièrement** à la distribution des produits de 19h à 20h30.
- **Être compréhensif vis-à-vis des possibles aléas climatiques et autres imprévus inhérents à l'activité agricole.**

SOUSCRIPTION ET PAIEMENT

- Le paiement s'effectue au moment de la souscription par **2 ou 4 chèques libellés à l'ordre de « EARL de Varennes ».**
- **Chaque chèque correspond à une moitié ou un quart des livraisons. Son montant dépend du nombre de lots d'œufs commandés pour chaque livraison :**
(22,10 € x Nombre de lots) si 2 paiements / (11,05 € x Nombre de lots) si 4 paiements
- **Tous les chèques sont à remettre avec le contrat signé.** Ils seront gardés par l'association qui les donnera au producteur lors de la première (27 janvier), cinquième (24 mars), neuvième (19 mai) et treizième (28 juillet) livraisons.

Je, soussigné(e) membre adhérent de l'association «AMAP En Seine Brin d'Orge» à jour de ma cotisation 2021/2022

Nom : N° adhérent :

Adresse :

Courriel : Tél :

Souscris à un abonnement œufs jusqu'à fin septembre 2022 et fournis 2 ou 4 chèques du montant calculé :

Nb de périodes (chèques)	Nb lots par livraison	x	Prix pour un lot pendant une période	=	Montant de chaque chèque
<input type="checkbox"/> 2		x	22,10 €	=	(*)
		(*) 2 lots => 44,20 €, 3 lots => 66,30 €, 4 lots => 88,40 €, 5 lots => 110,50 €, 6 lots => 132,60 €			
<input type="checkbox"/> 4	(1 lot = 6 œufs)	x	11,05 €	=	(**)
		(**) 2 lots => 22,10 €, 3 lots => 33,15 €, 4 lots => 44,20 €, 5 lots => 55,25 €, 6 lots => 66,30 €			

Fait à Juvisy-sur-Orge le

Signature de l'adhérent

Signature du producteur